

Annexe 1

Données du gouvernement du Canada

Introduction

L'information présentée dans cette annexe est tirée de données de Revenu Canada sur la Prestation fiscale pour enfants. Les données sont fondées sur des calculs de Revenu Canada portant sur la Prestation fiscale pour enfants (PFE) et le Supplément au revenu gagné (SARG) au cours de trois années, de juillet à juin.

La Prestation fiscale pour enfants a été mise en place en 1993, à titre de prestation liée au revenu; elle a remplacé l'allocation familiale et les crédits d'impôt pour enfants remboursables et non remboursables.

Le SARG a également été établi en 1993; il vise à offrir un soutien de revenu accru et à améliorer les incitations au travail destinées aux familles à faible revenu. Le SARG a versé jusqu'à 500 \$ à chaque famille dont le revenu d'emploi se chiffrait entre 3 750 \$ et 25 921 \$. Les modifications à la PFE et au SARG, dans le cadre de la PNE, ont été effectuées en deux étapes :

- l'amélioration et la restructuration du SARG en 1997-1998;
- le remplacement de la PFE et du SARG par la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) en 1998.

Les tableaux qui suivent indiquent les montants de la PFE et du SARG pendant les années de prestations 1995 à 1997, ainsi que les montants de la PFCE pour 1998. Ils indiquent également les prestations en fonction de la situation familiale et du revenu familial net.

Tableau 1-A Bénéficiaires des prestations fiscales pour enfants au Canada, en fonction du type de famille, de la plage du revenu familial net et de la PFE et du SARC, année de calcul 1995-1996 (juillet 1995 à juin 1996)

Revenu familial net	Enfants touchant la PFE*	Familles touchant la PFE *	Total de la PFE versée (\$)*	Enfants touchant le SARC	Familles touchant le SARC	Total du SARC versé (\$)
FAMILLES MONOPARENTALES						
15 000 \$ ou moins	789 312	505 357	870 365 141	208 931	141 978	42 868 610
15 001 \$ à 25 921 \$	473 354	270 499	547 228 944	287 217	188 252	62 776 103
Plus de 25 921 \$	318 921	209 529	234 476 767	n.d.	n.d.	n.d.
Total**	1 581 587	985 385	1 652 070 852	496 148	330 230	105 644 713
FAMILLES BIPARENTALES						
15 000 \$ ou moins	486 652	241 183	575 917 418	260 387	129 002	48 655 24
15 001 \$ à 25 921 \$	716 029	360 774	876 170 471	588 011	303 579	100 555 424
Plus de 25 921 \$	3 253 380	1 664 604	2 000 804 198	16 902	9 285	1 803 909
Total**	4 456 061	2 266 561	3 452 892 087	865 300	441 866	151 014 579
TOUTES LES FAMILLES						
15 000 \$ ou moins	1 275 964	746 540	1 446 282 559	469 318	270 980	91 523 856
15 001 \$ à 25 921 \$	1 189 383	631 273	1 423 399 415	875 228	491 831	163 331 527
Plus de 25 921 \$	3 572 301	1 874 133	2 235 280 965	16 902	9 285	1 803 909
Total**	6 037 648	3 251 946	5 104 962 939	1 361 448	772 096	256 659 291
* SARC inclus						
** Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que les totaux ne concordent pas.						

Source : Données de Revenu Canada sur la PFE.

Remarque : En général, le paiement de la PFE est fondé sur l'état civil du bénéficiaire, indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente. De même, le revenu familial net est aussi fondé sur l'information de l'année précédente.

Tableau 1-B Bénéficiaires des prestations fiscales pour enfants au Canada, en fonction du type de famille, de la plage du revenu familial net et de la PFE et du SARC, année de prestations 1996-1997 (juillet 1996 à juin 1997)

Revenu familial net	Enfants touchant la PFE *	Familles touchant la PFE *	Total de la PFE versée (\$)*	Enfants touchant le SARC	Familles touchant le SARC	Total du SARC versé (\$)
FAMILLES MONOPARENTALES						
15 000 \$ ou moins	811 898	520 447	869 781 333	225 110	152 634	43 907 571
15 001 \$ à 25 921 \$	471 734	267 954	538 911 631	294 077	191 700	62 131 401
Plus de 25 921 \$	366 559	236 054	276 385 241	24 036	13 747	3 709 440
Total**	1 650 191	1 024 455	1 685 078 205	543 223	358 081	109 748 411
FAMILLES BIPARENTALES						
15 000 \$ ou moins	557 931	283 677	618 098 984	296 146	150 871	52 687 386
15 001 \$ à 25 921 \$	697 549	351 810	835 456 239	584 411	302 044	97 281 796
Plus de 25 921 \$	3 233 735	1 659 457	1 938 896 838	25 055	12 729	2 823 674
Total**	4 489 215	2 294 944	3 392 452 062	905 612	465 644	152 792 856
TOUTES LES FAMILLES						
15 000 \$ ou moins	1 369 829	804 124	1 487 880 317	521 256	303 505	96 594 957
15 001 \$ à 25 921 \$	1 169 283	619 764	1 374 367 870	878 488	493 744	159 413 197
Plus de 25 921 \$	3 600 294	1 895 511	2 215 282 080	49 091	26 476	6 533 114
Total**	6 139 406	3 319 399	5 077 530 267	1 448 835	823 725	262 541 268
* SARC inclus						
** Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que les totaux ne concordent pas.						

Source : Données de Revenu Canada sur la PFE.

Remarque : En général, le paiement de la PFE est fondé sur l'état civil du bénéficiaire, indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente. De même, le revenu familial net est aussi fondé sur l'information de l'année précédente.

Tableau 1-C Bénéficiaires des prestations fiscales pour enfants au Canada, en fonction du type de famille, de la plage du revenu familial net et de la PFE et du SARC, année de prestations 1997-1998 (juillet 1997 à juin 1998)

Revenu familial net	Enfants touchant la PFE *	Familles touchant la PFE *	Total de la PFE versée (\$)*	Enfants touchant le SARC	Familles touchant le SARC	Total du SARC versé (\$)
FAMILLES MONOPARENTALES						
15 000 \$ ou moins	867 804	542 193	984 372 124	226 208	152 611	73 914 341
15 001 \$ à 25 921 \$	390 354	228 112	499 420 959	291 108	188 489	104 333 827
Plus de 25 921 \$	361 719	234 030	279 378 711	22 083	11 948	6 542 915
Total**	1 619 877	1 004 335	1 763 171 794	539 399	353 048	184 791 084
FAMILLES BIPARENTALES						
15 000 \$ ou moins	557 756	281 369	698, 712 301	287 850	145 847	106 732 450
15 001 \$ à 25 921 \$	672 678	339 572	920 471 319	578 709	298 773	194 151 189
Plus de 25 921 \$	3 119 763	1 603 845	1 881 911 895	15 529	3 145	932 403
Total**	4 350 197	2 224 786	3 501 095 516	882 088	447 765	301 816 042
TOUTES LES FAMILLES						
15 000 \$ ou moins	1 425 560	823 562	1 683 084 425	514 058	298 458	180 646 791
15 001 \$ à 25 921 \$	1 063 032	567 684	1 419 892 278	869 817	487 262	298 485 016
Plus de 25 921 \$	3 481 482	1 837 875	2 161 290 607	37 612	15 093	7 475 318
Total**	5 970 074	3 229 121	5 264 267 309	1 421 487	800 813	486 607 126
* SARC inclus						
** Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que les totaux ne concordent pas.						

Source : Données de Revenu Canada sur la PFE.

Remarque : En général, le paiement de la PFE est fondé sur l'état civil du bénéficiaire, indiqué dans la déclaration de revenus de l'année précédente. De même, le revenu familial net est aussi fondé sur l'information de l'année précédente.

Tableau 2 Prestation fiscale canadienne pour enfants – Prestation de base et supplément de la Prestation nationale pour enfants, pour le Canada, en fonction du type de famille, juillet 1998 à mars 1999*

	Prestation de base		
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Juillet 1998 – Mars 1999	1 237 335 846 \$	2 325 213 911 \$	3 562 549 754 \$

	Supplément de la PNE		
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Juillet 1998 – Mars 1999	433 961 602	332 998 685	766 960 293

	PFCE (Prestation de base et SPNE)		
	Familles monoparentales	Familles biparentales	Toutes les familles
Juillet 1998 – Mars 1999	1 671 297 448	2 658 212 596	4 329 510 047

* Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que les totaux ne concordent pas.

Source: Tirée de données de Revenu Canada sur la PFCE

Des données sur la PFCE par province et territoire se trouvent à l'adresse : <http://socialunion.gc.ca/>

Tableau 3 Estimation des paiements liés à la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour les familles bénéficiaires du supplément de PNE, en fonction de la province ou du territoire, année de prestations 1998-1999 (juillet 1998 à juin 1999)*

Province ou territoire	1998-99			
	Prestation de base (millions \$)	Supplément de la PNE (millions \$)	Total de la PFCE (Prestation de base et SPNE) (millions \$)	Estimation du nombre mensuel moyen d'enfants bénéficiaires du SPNE
Terre-Neuve et Labrador	24	48	72	51 081
Île-du-Prince-Édouard	5	10	15	10 990
Nouvelle-Écosse	36	72	108	78 994
Nouveau-Brunswick	30	59	89	63 639
Québec	247	482	728	547 469
Ontario	350	714	1 065	788 753
Manitoba	48	98	146	110 284
Saskatchewan	47	97	144	108 621
Alberta	95	193	287	219 218
Colombie-Britannique	136	277	413	298 686
Territoires du Nord-Ouest	4	9	12	8 531
Yukon	1	2	3	2 459
Total**	1 023	2 061	3 083	2 289 465
* Inclut les bénéficiaires canadiens vivant à l'étranger.				
** Comme les chiffres ont été arrondis, il se peut que les totaux ne concordent pas.				

Source : Estimations de DRHC, fondées sur des données administratives de Revenu Canada.

Annexe 2

Initiatives des provinces, territoires et Premières Nations dans le cadre de la PNE

La présente annexe renferme de l'information sur la gamme d'initiatives des provinces, territoires et Premières Nations dans le cadre de la PNE pour l'exercice 1998-1999. Les fonds de réinvestissement (ainsi que de nouveaux investissements dans quelques provinces et territoires) ont servi à la création de nouveaux programmes et services ou à l'amélioration des initiatives existantes à l'intention des familles à faible revenu, ou les deux. L'annexe ne contient aucune information se rapportant au Québec, qui a choisi de ne pas participer à l'initiative de la Prestation nationale pour enfants. Toutefois, les résidents du Québec reçoivent tout de même la Prestation fiscale canadienne pour enfants majorée.

Nous avons obtenu le montant total du financement disponible pour les initiatives de la PNE en consultant les sources ci-dessous.

Sommes récupérées de l'aide sociale – les provinces et territoires ont estimé les sommes qu'ils prévoyaient récupérer de l'aide sociale en 1998-1999 (pour la période de juillet 1998 à mars 1999) et ont transposé cette somme sur un exercice financier complet. Durant les premiers mois de la PNE, une moyenne mensuelle d'environ 260 000 familles bénéficiaires de l'aide sociale, ou 500 000 enfants, ont vu leurs prestations d'aide sociale rajustées (le Québec n'est pas inclus dans cette estimation). L'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, le Manitoba, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont choisi de traiter le supplément de PNE comme un revenu non exempté dans leurs programmes d'aide sociale; l'Alberta a réduit ses taux de prestations d'aide sociale. La Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont incorporé le

supplément de PNE dans leurs prestations pour enfants existantes ou nouvelles. Terre-Neuve et Labrador et le Nouveau-Brunswick n'ont pas rajusté leurs prestations d'aide sociale. Dans toutes les provinces et territoires, les familles bénéficiaires de l'aide sociale n'ont subi aucune réduction de leur niveau total de soutien du revenu.

Financement pendant la transition – les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont versé des montants égaux afin d'assurer qu'aucune famille recevant de l'aide sociale et qui recevait auparavant le Supplément du revenu gagné du palier fédéral ne subirait une réduction de ses prestations totales à la suite de la mise en oeuvre de la Prestation nationale pour enfants.

Allocations spéciales pour enfants – cette allocation est versée pour les enfants dont s'occupent les services provinciaux et territoriaux de bien-être à l'enfance. Le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont utilisé la portion du supplément de PNE consacrée aux Allocations spéciales pour les enfants sous la responsabilité des autorités de l'aide à l'enfance. Terre-Neuve et Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont affecté l'augmentation à leur enveloppe générale de réinvestissement.

Investissements additionnels – un certain nombre de provinces et territoires ont choisi d'investir des fonds provinciaux ou territoriaux additionnels dans des programmes et services nouveaux ou améliorés, ou les deux. Ils sont consignés dans les sommaires qui suivent.

Terre-Neuve et Labrador

La province de Terre-Neuve et le Labrador ont financé des initiatives liées à la PNE en 1998-1999, y consacrant 7,8 millions de dollars; ces dépenses, transposées sur un exercice financier complet, s'élèveraient à 10,45 millions de dollars. Ces montants additionnels correspondent au montant estimé du supplément de PNE versé aux familles bénéficiaires de l'aide sociale que Terre-Neuve et le Labrador ont choisi de verser en entier à ces familles.

Les fonds additionnels destinés à l'amélioration et à l'expansion des services de garderie agréés visent divers domaines de programme et de service et ont amené la création de nouvelles initiatives et l'amélioration de programmes existants. Les nouvelles initiatives suivantes ont été créées. L'initiative *Family Home Child Care* permet l'établissement progressif d'organismes communautaires sans but lucratif autorisés à approuver les garderies en milieu familial. Un modèle d'agrément pour les coordonnateurs de l'éducation de la petite enfance est mis en oeuvre et un financement additionnel à été fourni pour

Initiatives de Terre-Neuve et du Labrador dans le cadre de la PNE	1998-1999* (milliers \$)
Garde d'enfants/garderies :	
<i>Unlicensed Child Care</i>	450,0
<i>Family Home Child Care</i>	487,5
<i>Child Care Subsidy Program</i>	1 987,5
<i>School Based Infant Care</i>	56,2
<i>Early Childhood Education Co-ordinators</i>	225,0
<i>Additional Child Care Support Services</i>	618,8
<i>Early Childhood Certification and Training</i>	75,0
Services à la petite enfance/aux enfants à risque :	
<i>Post Secondary Education Support Program</i>	225,0
<i>Family Resource Centres</i>	862,5
Prestations d'assurance-maladie :	
<i>Extended Drug Care Program</i>	750,0
Autre :	
<i>Community Youth Networks</i>	2 100,0
Total	7 837,5

le recrutement de six coordonnateurs de l'éducation préscolaire (postes à temps plein). Grâce à l'initiative *Additional Child Care Support Services*, on dispose des fonds pour soutenir les fournisseurs agréés de services de haute qualité aux enfants et aux familles. Les nouveaux fonds ont également donné lieu à l'amélioration des trois programmes suivants. On a élargi le *Child Care Subsidy Program* de façon à offrir davantage de subventions pour la garde d'enfants et à augmenter le niveau des subventions. Le programme *Unlicensed Child Care* assure aux bénéficiaires de l'aide sociale des subventions accrues, tandis que les fonds distribués dans le cadre du *School-Based Infant Care* ont permis de mettre sur pied trois programmes de garderie sur place.

Le *Post Secondary Educational Support Program* est doté de nouveaux fonds pour le soutien d'enfants autrefois confiés aux services sociaux qui désirent s'inscrire à des programmes collégiaux ou universitaires. Les centres de ressources pour les familles ont pour but d'assurer des services et du soutien, principalement aux enfants de six

ans et moins, afin de favoriser le développement sain de l'enfant, d'améliorer les compétences parentales et de développer au sein de la collectivité la capacité de répondre aux besoins des familles et des enfants.

L'initiative *Extended Drug Care* est un régime de remboursement des médicaments d'ordonnance destiné aux familles en transition entre l'aide sociale et le marché du travail.

On élabore des réseaux communautaires pour les jeunes (*Community Youth Networks*) afin d'assurer des services de prévention et d'intervention (p. ex., entraide, services de santé mentale, initiatives de retour aux études), en ciblant les jeunes à risque.

Le résultat : les dépenses provinciales liées à la garde d'enfants vont plus que doubler, passant de 2,8 millions de dollars en 1997-1998 à 6,7 millions de dollars en 1998-1999. Les autres investissements viseront tous de nouveaux domaines de programme, certains fonds étant consacrés aux frais d'administration et d'élaboration.

Il est possible d'obtenir des renseignements additionnels sur les initiatives de Terre-Neuve et du Labrador liées à la PNE aux adresses suivantes :

Communications Division
Department of Human Resources and Employment
Government of Newfoundland and Labrador
C.P. 8700
St. John's NT A1B 3B2

Téléphone : (709) 729-4062

Communications Division
Department of Health and Community Services
Government of Newfoundland and Labrador
C.P. 8700
St. John's NT A1B 3B2

Téléphone : (709) 729-1377

Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard disposait de 850 000 \$ à réinvestir dans des initiatives provinciales en 1998-1999. Transposé sur une année complète, on prévoit que la somme à réinvestir sera de 1,275 million de dollars par année.

Initiatives de l'Î.-P.-É. dans le cadre de la PNE	Budget de 1998-1999 (milliers \$)
Garde d'enfants/gardereries :	
<i>PEI Child Care Benefit</i>	400,0
Services à la petite enfance/aux enfants à risque :	
Subventions – besoins spéciaux	100,0
Garde des enfants	20,0
Autres initiatives liées au bien-être des enfants	30,0
Autres :	
<i>Employment Enhancement and Job Creation Program</i>	200,0
<i>PEI Institute of Adult and Community Education</i>	100,0
Total	850,0

Au lancement de ses programmes en juin 1998, la province a annoncé qu'elle entreprendrait deux programmes de réinvestissement majeurs. Le premier était le *PEI Child Care Benefit* (régime d'allocation de garde d'enfants de l'Î.-P.-É.). Cette initiative, mise en oeuvre en août 1998, a amélioré le programme existant de subventions à la garde d'enfants en augmentant les montants de la subvention quotidienne et en rajustant l'échelle mobile de frais de garde de façon à assurer un meilleur accès au programme. Plus de 800 enfants ont bénéficié de ces améliorations.

Le deuxième programme de réinvestissement majeur était le *PEI Family Health Benefit* (allocation sanitaire familiale pour soins de santé de l'Î.-P.-É.). Ce programme assurera une couverture de base relative aux médicaments prescrits aux familles dont le revenu est inférieur à 20 000 \$. Étant donné qu'il s'agit du premier programme de ce genre à l'Î.-P.-É., il a fallu amorcer la conception et l'élaboration du programme en 1998-1999. Ces travaux sont maintenant achevés, si bien que le programme sera mis en oeuvre en avril 1999.

Puisque le *PEI Family Health Benefit* n'a pu être mis en oeuvre au cours de 1998-1999, l'Î.-P.É. a réaffecté les fonds de réinvestissement à certaines initiatives ponctuelles. La subvention aux besoins spéciaux (*Special Needs Grant*) a permis à des centres agréés d'éducation à la petite enfance d'améliorer leur programmation à l'intention des enfants aux besoins spéciaux. On a fourni des fonds additionnels aux programmes d'amélioration de l'emploi et de création d'emplois, de façon à permettre à un plus grand nombre de parents de participer à des activités de perfectionnement professionnel et de profiter de possibilités d'emploi. On a accordé une subvention de mise en marche au *PEI Institute of Adult and Community Education*, pour l'aider à offrir des services locaux de recyclage et de perfectionnement professionnel. De plus, un financement spécial a été accordé à des initiatives visant à améliorer le bien-être des enfants, notamment l'initiative *Looking After Children*, qui assurera le suivi des résultats des services d'aide sociale à l'intention des enfants.

Il est possible d'obtenir de l'information additionnelle sur les réinvestissements liés à la PNE de l'Île-du-Prince-Édouard à l'adresse suivante :

PEI Department of Health and Social Services
Child, Family and Community Services Division
C.P. 2000
Charlottetown PE C1A 7N8
Téléphone : (902) 368-6710
Télécopieur : (902) 368-6156
Courriel : llandry@ihis.org

Nouvelle-Écosse

En 1998-1999, les fonds de réinvestissement de la Nouvelle-Écosse se chiffraient à 11,2 millions de dollars; transposée sur une année complète, on prévoit que la somme sera de 15,2 millions de dollars. La province a surtout réinvesti dans la *Nova Scotia Child Benefit* (prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse), un nouveau programme de soutien du revenu à l'intention des familles à faible revenu.

Initiatives de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de la PNE	Prévisions 1998-1999 (milliers \$)
Garde d'enfants/garderies :	
<i>Centre-Based Child Care</i>	562,5
<i>Family Child Care</i>	187,5
Services à la petite enfance/aux enfants à risque :	
<i>Early Intervention Programs</i>	168,7
<i>Community-Based Prevention Programs</i>	750,0
Prestation pour enfants/Suppléments au revenu gagné :	
<i>Nova Scotia Child Benefit</i>	9 533,3
Total	11 202,0

En 1998, le comité directeur de la *Healthy Child Development Initiative* (initiative du développement sain de l'enfant) a consulté les intervenants du secteur. Dans le domaine de la garde d'enfants, la Nouvelle-Écosse a élargi son programme de garderies en augmentant le nombre de places subventionnées et en prévoyant

des places transférables à l'échelle de la province pour les enfants à besoins spéciaux. Des efforts sont en cours en vue de mettre au point des solutions novatrices dans les régions où l'infrastructure des services de garde d'enfants est peu développée.

On améliore les programmes d'intervention précoce de manière à assurer des services à 75 enfants additionnels, enfants d'âge préscolaire ayant des besoins spéciaux. Les programmes de prévention communautaires prennent appui sur des programmes existants afin d'améliorer la prévention à l'échelle de la province. Les programmes de prévention sont conçus spécialement pour aider les familles à faible revenu.

La *Nova Scotia Child Benefit* est entrée en vigueur en juillet 1998. Elle assure aux ménages à faible revenu un versement comptant annuel de 250 \$ pour le premier enfant, de 168 \$ pour le deuxième, puis de 136 \$ pour chaque enfant suivant. Les travailleurs à faible revenu et les familles bénéficiaires de l'aide sociale ont droit à la prestation, dans la mesure où le revenu familial

imposable net est inférieur à 16 000 \$ par année. La prestation provinciale et la Prestation fiscale canadienne pour enfants sont versées dans un paiement combiné, conformément à une entente entre la Nouvelle-Écosse et Revenu Canada. Environ 51 000 enfants, dont 32 000 enfants de familles bénéficiaires de l'aide sociale, bénéficieront de la prestation provinciale en 1998-1999.

Grâce aux fonds additionnels, il y a eu une hausse de 50 p. 100 du financement accordé aux programmes de prévention communautaires en 1997-1998; de plus, il y a eu d'importants nouveaux engagements à l'égard des familles à faible revenu. Ainsi, ces initiatives améliorent le sort de plus de 52 000 enfants.

Pour plus d'information, s'adresser à :

Communications Section
Department of Community Services
C.P. 696
Halifax NS B3J 2T7

Téléphone : (902) 424-4326
Télécopieur : (902) 424-0549

Courriel : webcoms@gov.ns.ca

Nouveau-Brunswick

En 1998-1999, le Nouveau-Brunswick a versé 2,1 millions de dollars à des initiatives liées à la PNE. On estime que, transposée sur une année complète, la somme s'élèvera à 2,8 millions de dollars. Ce montant s'ajoute au supplément de la PNE aux familles bénéficiaires de l'aide sociale que le Nouveau-Brunswick a choisi de verser intégralement à ces familles.

À compter d'août 1998, la province a investi 2,1 millions de dollars dans des initiatives liées à la garde d'enfants. Le Nouveau-Brunswick a augmenté les taux de subvention quotidienne pour frais de garderie et créé de 200 à 400 places additionnelles. De plus, la province a réservé 200 places pour un service spécial de garde d'enfants. Ce service s'adresse aux demandeurs qui ne sont pas éligibles à l'aide financière de base et qui n'ont pas accès aux garderies agréées durant certaines heures de la journée. Ce programme vient en aide aux parents qui ont un travail par quarts ou qui travaillent les fins de semaine. En raison de ces nouvelles initiatives, on estime que les dépenses du Nouveau-Brunswick liées à la garde d'enfants ont atteint 6,8 millions de dollars en 1998-1999.

Le Nouveau-Brunswick a récemment investi 25 millions de dollars dans la Prestation fiscale provinciale pour enfants et le Supplément provincial de revenu gagné, à l'intention des familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans. La Prestation fiscale provinciale pour enfants remet annuellement 250 \$ par enfant aux familles dont le revenu net est de 20 000 \$ ou moins; les familles à revenu plus élevé reçoivent des prestations moins importantes. Le Supplément provincial au revenu gagné verse jusqu'à 250 \$ aux familles dont les revenus d'emploi sont d'au moins 3 750 \$ par année et le revenu annuel net est inférieur à 25 921 \$. Revenu Canada administre ces deux programmes, par l'entremise de la Prestation fiscale canadienne pour enfants.

Initiatives du Nouveau-Brunswick dans le cadre de la PNE	Prévisions 1998-1999 (millions \$)
Garde d'enfants/garderies :	
Programme de subventions pour frais de garderie	1,5
Service spécial de garde d'enfants	0,6
Total	2,1

Pour plus d'information, s'adresser à :

Direction des communications
Développement des ressources humaines – Nouveau-Brunswick
C. P. 6000

Fredericton NB E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-2712

Courriel : www.hrdnb@gov.nb.ca

Ontario

On estime que les initiatives de réinvestissement en Ontario se chiffrent à 117 millions de dollars en 1998-1999; on prévoit que la somme transposée sur une année complète, sera de 156 millions de dollars.

Dans le cadre de sa stratégie de réinvestissement liée à la PNE, l'Ontario a créé un nouveau supplément pour frais de garde d'enfants à l'intention des familles travailleuses. Ce programme vient en aide à près de 350 000 enfants de moins de sept ans, dans 210 000 familles travailleuses. En 1998-1999, ce programme coûtera 140 millions de dollars. Pour financer le programme, l'Ontario a combiné 95 millions de dollars provenant de sa part des fonds de réinvestissement de la PNE, 40 millions de dollars prévus pour l'ancien crédit d'impôt provincial pour frais de garderie, et 5 millions de dollars de nouveaux fonds provinciaux.

Ce nouveau programme est entré en vigueur en juillet 1998 et verse aux familles à revenu faible et modeste une prestation maximale de 1 020 \$ annuellement pour chaque enfant de moins de sept ans. Les familles sont éligibles si : leur revenu d'emploi est supérieur à 5 000 \$; un parent travaille et l'autre demeure à la maison pour élever leurs enfants de moins de sept ans; ou les parents suivent un programme scolaire ou une formation et ont des frais de garderie. Le supplément est réduit progressivement pour les familles dont le revenu est supérieur à 20 000 \$.

En Ontario, les municipalités contribuent également aux initiatives de réinvestissement liées à la PNE, car la province et les municipalités continuent de partager les coûts des services d'aide sociale. On estime que le volet municipal s'élèvera à 22 millions de dollars en 1998-1999. Les municipalités ontariennes mettent en oeuvre leurs propres stratégies de réinvestissement, qui s'inscrivent dans la stratégie globale

Initiatives de l'Ontario dans le cadre de la PNE	Budget de 1998-1999 (millions \$)
Initiative provinciale	
Supplément pour frais de garde d'enfants à l'intention des familles travailleuses	95,0
Total provincial pour 1998-1999	95,0*
Initiatives municipales	22,0
Grand total pour l'Ontario	117,0

* Comme on l'a mentionné plus haut, le coût total du supplément pour frais de garde d'enfants est de 140 millions de dollars. Pour financer ce programme, l'Ontario a combiné 95 millions de dollars provenant de sa part des fonds de réinvestissement de la PNE, 40 millions de dollars prévus pour l'ancien crédit d'impôt provincial pour frais de garderie et 5 millions de dollars de nouveaux fonds provinciaux.

de l'Ontario, en tenant compte de leurs propres besoins et priorités. Parmi ces stratégies : Bébés en santé, enfants en santé. Expérience – poursuite et reprise des études pour les parents seul soutien de famille, l'aide à la garde d'enfants dans le cadre de Ontario au travail et l'aide à l'emploi aux familles ayant des enfants. Le programme Bébés en santé, enfants en santé est un programme de prévention et d'intervention précoce qui détermine, dès la naissance, quels sont les enfants à risques de façon à s'assurer qu'ils recevront les services communautaires nécessaires. Le programme Expérience - poursuite et reprise des études pour les parents seul soutien de famille fournit un soutien aux adolescents-parents qui reçoivent de l'aide sociale afin de leur permettre d'améliorer leurs compétences parentales et de poursuivre leurs études. L'Ontario publiera un rapport distinct décrivant de façon détaillée et mettant en valeur les réinvestissements municipaux.

Pour plus d'information, s'adresser à :

Client Services Unit
Ministry of Community and Social Services
Bureau M1-57
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1N3

Téléphone : 1-888-789-4199
Télécopieur : (416) 325-8207

Manitoba

En 1998-1999, le Manitoba a inscrit à son budget plus de 15 millions de dollars pour ses programmes d'intervention précoce et de développement sain des enfants, ainsi que pour les initiatives de soutien à l'intention des enfants de familles à faible revenu. Le Manitoba a réinvesti plus de 10 millions de dollars provenant des fonds de la PNE (somme qui, transposée sur une année complète, est estimée à 14 millions de dollars) et a ajouté une somme additionnelle d'environ 5 millions de dollars en nouveaux fonds provinciaux. Voici quelques-unes des initiatives du Manitoba :

L'initiative de garde de jour pour enfants a permis : d'ajouter plus de 1 000 places en garderie subventionnées, d'élargir le

financement à 2 000 places dans les garderies existantes pour les enfants de moins de trois ans et les enfants d'âge préscolaire, d'élargir le Programme destiné aux enfants souffrant d'incapacités et de mettre en place des arrangements plus flexibles pour la garde d'enfants.

Early Start est une initiative d'intervention précoce à l'intention des enfants de deux à cinq ans; elle vise à préparer les enfants à apprendre et à réduire le recours ultérieur aux intervenants des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Dans le cadre d'*Early Start*, un intervenant rend visite aux familles à risque élevé dont les enfants sont inscrits dans des garderies agréées.

L'initiative d'alphabétisation précoce vient en appui aux programmes qui

Initiatives du Manitoba dans le cadre de la PNE	Financement (millions \$)
Garde d'enfants/garderies	5,1
Services à la petite enfance et aux enfants à risque :	
<i>Early Start</i>	0,7
Alphabétisation précoce	1,9
<i>BabyFirst</i>	1,7
Prévention de la grossesse chez les adolescentes	0,3
Programme de nutrition pour les femmes et les bébés (WIN)	1,8
Autres :	
Participation au marché du travail	3,7
Total	15,2

améliorent les aptitudes de lecture et de rédaction chez les enfants de première année ayant le plus de difficultés.

BabyFirst est un programme communautaire de la petite enfance qui offre des services aux familles à risque élevé (d'avant la naissance jusqu'à l'âge de trois ans). *BabyFirst* met l'accent sur l'art d'être parent, une meilleure interaction entre les parents et l'enfant, l'amélioration de la santé et du développement de l'enfant et l'utilisation optimale des ressources communautaires.

Le programme pour la Prévention des grossesses chez les adolescentes offre des ressources, notamment le counseling personnel, aux adolescentes enceintes afin d'éviter de nouvelles grossesses.

Le Programme sur la nutrition pour les femmes et les bébés (WIN) fournit de l'information ainsi que du counseling aux familles bénéficiaires de l'aide sociale et aux familles salariées à faible revenu. Afin d'encourager la participation au programme et l'amélioration de la nutrition, le programme offre un supplément mensuel de 65 \$ aux femmes enceintes et aux mères d'enfants de moins d'un an recevant de l'aide sociale.

Le Manitoba a mis en place de nouveaux programmes d'intégration au marché du travail afin d'aider les parents seuls, les familles dont le chef est une personne atteinte d'invalidité, de même que les travailleurs à temps partiel ou à faible revenu bénéficiant de l'aide au revenu. Le Manitoba s'est aussi assuré que les familles de travailleurs qui bénéficiaient d'une aide au revenu ne subiraient pas une réduction de leur revenu total à la suite de la mise en place de la PNE.

En plus de ses réinvestissements dans le cadre de la PNE, le Manitoba a affecté plus 8,6 millions de dollars en 1998-1999 aux services aux enfants et aux familles, dans le but d'aider les enfants à risque.

Le Manitoba estime que le supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE) que reçoivent les familles bénéficiaires de l'aide au revenu est un revenu non exempté; ainsi, la province rajuste la valeur des budgets d'aide au revenu familial d'un montant équivalent au SPNE. L'assiette de financement s'est également accrue par suite de l'augmentation des Allocations spéciales pour enfants, que le gouvernement du Canada verse pour les enfants confiés à l'État.

Pour de l'information additionnelle sur les initiatives provinciales destinées aux familles, aux enfants et aux jeunes, veuillez communiquer avec le ministère des Services à la famille du Manitoba.

Politiques et planification,
219 - 114 rue Garry,
Winnipeg MB R3C 4V6

Téléphone : (204) 945-3242

Courriel : polplan@fs.gov.mb.ca

La Saskatchewan a réinvesti environ 11,25 millions de dollars en 1998-1999. Transposés sur une année complète, ces réinvestissements totaliseront 15 millions de dollars. La Saskatchewan a affecté ses fonds de réinvestissement de 1998-1999 à trois programmes : *Saskatchewan Child Benefit* (la prestation pour enfants de la Saskatchewan), *Saskatchewan Employment Supplement* (le supplément de revenu gagné de la Saskatchewan) et *Family Health Benefits* (les allocations familiales pour soins de santé).

Les programmes de la Saskatchewan sont venus en aide à environ 40 p. 100 des enfants de la province, soit 100 000 enfants de 50 000 familles. Cette aide comprend les versements de la prestation pour enfants de la Saskatchewan, reçus au nom de 8 800 familles des Premières Nations habitant dans des réserves. Le ministère des Affaires indiennes et du

Nord canadien paie le coût de ces prestations destinées aux enfants des Premières Nations.

La *Saskatchewan Child Benefit* est un versement aux familles à faible revenu, visant à aider les parents à assumer les coûts liés à l'éducation d'un enfant. Le programme de la Saskatchewan est intégré à la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE). Il se reporte à la même banque de données que la PFCE pour déterminer le revenu et l'éligibilité. Les prestations provinciales sont combinées au supplément de PNE dans un seul paiement mensuel, de façon à réduire les redondances et à simplifier l'administration.

Le *Saskatchewan Employment Supplement* est une prestation versée aux parents à faible revenu qui travaillent ou qui reçoivent des allocations d'entretien. Le supplément est une mesure de stimulation de l'emploi qui vise à atténuer les dépenses additionnelles liées

Initiatives de la Saskatchewan dans le cadre de la PNE *	Réinvestissements de 1998-1999 (millions \$)
Prestation pour enfants/Suppl. au revenu gagné :	
<i>Saskatchewan Child Benefit</i>	8,25
<i>Saskatchewan Employment Supplement</i>	2,00
Allocations pour soins de santé :	
<i>Family Health Benefits</i>	1,00
Total	11,25

* En plus de ces réinvestissements, la Saskatchewan a ajouté 27,9 millions de dollars en 1998-1999 afin d'achever l'élaboration de trois programmes provinciaux. Cette dépense additionnelle a permis de retirer la prestation de base pour enfants du régime provincial d'aide sociale, en juillet 1998. Elle deviendra graduellement une partie du réinvestissement de la province, à mesure que de nouveaux investissements fédéraux sont consacrés au supplément de la Prestation nationale pour enfants.

aux enfants, assumées par le parent qui travaille. Le supplément favorise la collecte des allocations d'entretien, en augmentant la valeur nette de cette allocation pour la famille.

Le programme *Family Health Benefits* verse des allocations pour soins de santé aux familles à faible revenu. Les enfants ont droit à une gamme complète d'allocations, tandis que les adultes ont accès à des allocations restreintes. Grâce à ce programme, les familles à faible revenu sont assurées de conserver leurs allocations pour soins de santé même si elles quittent l'aide sociale pour s'intégrer au marché du travail.

Pour de l'information additionnelle sur les initiatives de la Saskatchewan dans le cadre de la PNE, s'adresser à :

Communications and Public Education Branch
Saskatchewan Social Services
1920, rue Broad
Regina SK S4P 3V6

Téléphone : (306) 787-3686
Télécopieur : (306) 787-8669

Alberta

En 1998-1999, l'Alberta a affecté environ 13,5 millions de dollars aux initiatives de la PNE. Les réinvestissements liés à l'étape 1 de l'initiative PNE totaliseront environ 21 millions de dollars sur une année complète. L'Alberta a consacré ses fonds de réinvestissement de 1998-1999 à l'*Alberta Child Health Benefit* (allocation pour soins de santé pour enfants de l'Alberta), aux subventions pour la garde d'enfants, aux allocations-logement pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale et au lancement d'une nouvelle initiative destinée aux enfants mêlés à la prostitution.

Sur environ 112 000 familles recevant le supplément de PNE en Alberta tous les mois, près de 16 300 familles bénéficiaires de l'aide sociale ont vu leurs prestations d'aide sociale rajustées lorsque leurs prestations fédérales ont augmenté. De ce nombre, il y avait environ 13 100 familles monoparentales; la modification a touché, en moyenne, environ 37 500 enfants par mois, d'août 1998 à mars 1999.

Dans le cadre de la PNE, l'Alberta a choisi des initiatives qui complètent des programmes et services existants destinés aux familles à faible revenu. À la suite de la réforme de l'aide sociale en 1993, l'Alberta a mis en place d'importants

Initiatives de l' Alberta dans le cadre de la PNE*	1998-1999 (millions \$)
Allocations sanitaires pour soins de santé :	
<i>Alberta Child Health Benefit*</i>	3,7
Garde d'enfants/garderies :	
Subvention pour les services de garde d' enfants	1,9
Autres:	
Initiative de prévention de la prostitution chez les enfants	0,6
Augmentation de l'allocation-logement destinée aux familles bénéficiaires de l'aide sociale	0,7
Fonds non dépensés	6,6
Total	13,5

* Ne comprend pas le programme visant à améliorer la situation des étudiants qui dépendent de subventions; les fonds affectés à ce programme (un million de dollars) proviennent de la réduction de l'aide financière aux étudiants, en guise de compensation pour une partie du supplément de PNE versé aux étudiants.

programmes de recyclage et de formation, ainsi que des services visant à prévenir la dépendance à l'égard de l'aide sociale et à faciliter la transition vers le marché du travail. De plus, depuis 1997, l'*Alberta Family Employment Tax Credit* (crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta) assure un soutien financier direct aux familles de travailleurs à revenu faible et moyen.

L'*Alberta Child Health Benefit*, établi en août 1998, est un nouveau programme de soutien à l'intention des enfants de familles à faible revenu, couvrant les médicaments prescrits, les soins dentaires, les soins de la vue, les services ambulanciers et les soins aux diabétiques – mais en dehors du système d'aide sociale. En janvier 1999, les paiements, prévus initialement, ont été éliminés. Jusqu'à présent, plus de 35 000 enfants ont bénéficié de ce programme. Étant donné que le démarrage du programme a été plus lent que prévu, une partie du budget réservé pour 1998-1999 ne sera pas dépensée cette année. L'Alberta ajoutera l'équivalent des fonds de réinvestissement non dépensés en 1998-1999 aux programmes de réinvestissement, au cours des deux prochaines années.

L'affectation de fonds de réinvestissement aux services de garderie a coïncidé avec une modification de l'approche au financement : alors que la province versait auparavant des allocations de fonctionnement aux garderies, elle verse maintenant davantage de subventions pour les services de garde aux familles à revenu faible ou moyen. Les fonds liés à la PNE ont permis à la province de relever d'un autre 80 \$ par mois les niveaux de revenu net déterminant l'éligibilité à la subvention pour frais de garderie, de façon à ce que ces niveaux soient plus proches du niveau maximal de la PFCE.

L'augmentation de l'allocation-logement pour les familles bénéficiaires de l'aide sociale est entrée en vigueur en février 1999, venant en aide tous les mois à environ 30 000 enfants au sein de 15 000 familles. Les allocations maximales ont été augmentées de 33 \$ à 41 \$ par famille.

Les fonds de la PNE servent à la mise en place de la nouvelle loi sur la prostitution infantile et au lancement de nouvelles stratégies en matière de prévention et d'intervention précoce.

Pour de l'information additionnelle sur les initiatives de l'Alberta dans le cadre de la PNE, s'adresser à :

Communications Branch
Alberta Family and Social Services

Téléphone : (780) 427-4801
Télécopieur : (780) 422-3071.

Colombie-Britannique

La mise en place de la Prestation nationale pour enfants a eu lieu en juillet 1998, mais le programme d'allocation familiale de la Colombie-Britannique – un des modèles ayant servi à l'élaboration du supplément de la Prestation nationale pour enfants – existe depuis 1996. De 1996 à 1998, la Colombie-Britannique a investi plus de 800 millions de dollars dans l'allocation familiale provinciale (*BC Family Bonus*) et environ 15 millions de dollars dans son programme d'amélioration de la santé des enfants (*Healthy Kids Program*). Il s'agit d'importants investissements contribuant, avant l'heure, aux objectifs

de l'initiative de la Prestation nationale pour enfants. La Colombie-Britannique a maintenu son engagement à l'égard de ces programmes en 1998-1999. Le supplément de la Prestation nationale pour enfants a permis à la province de réduire ses dépenses dans le cadre de l'allocation familiale provinciale et de réacheminer les fonds initialement destinés aux familles bénéficiaires de l'aide sociale (environ 60 millions de dollars en 1998-1999, soit 80 millions de dollars sur une année complète) vers des initiatives visant plus de 100 000 enfants de familles à faible revenu.

Initiatives de la Colombie-Britannique dans le cadre de la PNE	Prévisions pour 1998-1999 (millions \$)
Garde d'enfants/garderies :	
<i>Supported Child Care – Special Needs</i>	6,00
Services à la petite enfance/aux enfants à risque :	
<i>Building Blocks</i>	1,50
<i>FosterCare 2000</i>	0,75
<i>Youth Initiatives</i>	1,87
<i>Safe Schools</i>	1,00
Suppléments au revenu :	
<i>BC Earned Income Benefit</i>	48,75
Autres :	
<i>Youth Community Action Program</i>	0,37
Total	60,24

Grâce à son programme d'allocation familiale, la Colombie-Britannique a réalisé des progrès concrets dans la réalisation des objectifs de la PNE, en réduisant le niveau et les répercussions de la pauvreté chez les enfants :

- un nombre sans précédent de familles sont passées de l'aide sociale au marché du travail. Il y a présentement 17 000 familles et 31 000 enfants de moins sur les rangs de l'aide sociale qu'au moment du lancement de l'allocation familiale provinciale. Il s'agit d'une réduction de 23,1 p. 100 en deux ans;
- on a réduit l'écart de pauvreté des familles de travailleurs à faible revenu, de 25,5 à 19 p. 100 (selon des données fondées sur le seuil de faible revenu).

Pour la période postérieure à 1998, l'investissement principal de la Colombie-Britannique est la prestation provinciale au revenu gagné (*BC Earned Income Benefit*). Il s'agit d'un nouveau programme de stimulation de l'emploi visant à s'assurer qu'aucune famille de la C.-B. ne subit une réduction de ses prestations durant la transition vers la PNE. La prestation au revenu gagné et l'allocation familiale font en sorte qu'il est plus intéressant pour les bénéficiaires de l'aide sociale de trouver un emploi et de le garder. Les prestations découlant de ces programmes ont été combinées avec la PFCE en un seul paiement mensuel.

Les autres programmes de réinvestissement de la Colombie-Britannique se rapportent à des services nouveaux ou enrichis, conçus de façon à renforcer les familles, à prévenir ou à réduire les répercussions de la pauvreté sur les enfants et les jeunes, ou à favoriser la participation au marché du travail.

Pour de l'information additionnelle sur les réinvestissements de la Colombie-Britannique dans le cadre de la PNE, veuillez consulter le site Web du ministère des Ressources humaines de la province à l'adresse suivante :

<http://www.mhr.gov.bc.ca/>

Le gouvernement du Yukon a réinvesti environ 110 000 \$ en 1998-1999; transposés sur une année complète, les réinvestissements liés à l'étape 1 de l'initiative de la PNE totaliseront environ 160 000 \$. Le gouvernement du Yukon a affecté les fonds de réinvestissement de 1998-1999 à quatre programmes : le programme de médicaments et de soins de la vue pour enfants (*Children's Drug and Optical Program*), le fonds de loisirs pour enfants (*Children's Recreation Fund*), le programme d'alimentation des écoliers (*School Food Program*) et le programme d'amélioration de la santé des familles (*Healthy Families Program*). Ces programmes viendront en aide à environ 1 000 enfants.

Le programme de médicaments et de soins de la vue pour enfants couvre les coûts des médicaments et des soins de la vue des enfants de familles à faible revenu. Les enfants de familles à revenu moyen sont également éligibles aux prestations, après le versement d'une franchise.

On a créé un fonds des loisirs pour enfants afin d'aider les enfants et les jeunes de familles à faible revenu à participer à des sports organisés, à des loisirs, aux arts, ainsi qu'à des activités culturelles et sociales, en couvrant les frais et certains coûts d'équipement.

On a également alloué des fonds de réinvestissement en appui à un programme d'alimentation des écoliers,

Initiatives du Yukon dans le cadre de la PNE	Budget de 1998-1999 (milliers \$)
Allocations sanitaires pour soins de santé :	
<i>Children's Drug and Optical Program</i>	20,0
Services à la petite enfance/aux enfants à risque :	
<i>Children's recreation fund</i>	40,0
<i>School food program</i>	30,0
<i>Healthy Families Program</i>	20,0
Total	110,0

qui verse de l'argent pour fournir des petits déjeuners, des déjeuners et des collations nutritives aux enfants qui ne peuvent emporter de repas de la maison.

Le programme d'amélioration de la santé des familles assure le suivi de tous les nouveau-nés et les enfants d'âge préscolaire à risque, et aide leurs familles à leur donner les soins et les services requis pour réduire leur vulnérabilité.

Pour de l'information additionnelle sur les programmes de réinvestissement du Yukon dans le cadre de la PNE, s'adresser à :

Policy and Program Development (H-1)
Department of Health and Social Services
C.P. 2703
Whitehorse YK Y1A 2C6

Téléphone : (867) 667-5747

Territoires du Nord-Ouest

Les Territoires du Nord-Ouest ont réinvesti environ 1,4 million de dollars en 1998-1999. Les Territoires ont affecté tous leurs fonds de réinvestissement de 1998-1999, plus 1,3 million de dollars de nouveaux fonds, à la prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest (*Northwest Territories Child Benefit*), qui comprend le supplément territorial au revenu gagné (*Territorial Working Supplement*). Sur une année complète, les réinvestissements liés à l'étape 1 de la PNE totaliseront environ 2,1 millions de dollars, auxquels s'ajouteront 2 millions de dollars de fonds territoriaux. Les prestations sont combinées à la prestation fiscale canadienne pour enfants en un seul paiement, conformément à une entente entre les T.N.-O. et Revenu Canada.

La prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest est versée à toutes les familles dont le revenu net était de 20 921 \$ ou moins l'année précédente. Les familles reçoivent 330 \$ pour chaque enfant de moins de 18 ans habitant à la maison. Le supplément au revenu gagné est une prestation additionnelle qui vise à compenser toute perte subie à la suite de l'abolition du supplément au revenu gagné du gouvernement fédéral. Les familles de travailleurs ayant des enfants de moins de 18 ans à la maison reçoivent jusqu'à 275 \$ pour le premier enfant et 75 \$ pour le deuxième. Pour être éligible, il faut que la famille ait eu un revenu d'emploi d'au moins 3 750 \$ l'année précédente.

Ces prestations sont venues en aide à environ 12 500 enfants de 5 700 familles.

Initiatives des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de la PNE	Budget de 1998-1999 (millions \$)
<i>NWT Child Benefit</i>	2,7
Total	2,7

Environ 2 200 familles bénéficiaires de l'aide sociale, dont plus de 1 500 familles monoparentales et 4 800 enfants, ont bénéficié tous les mois des rajustements liés à la PNE. Aux fins de la détermination des prestations, on a soustrait les suppléments de la PNE, à titre de revenu « non gagné ». Toutes les familles à faible revenu ont reçu la prestation pour enfants des T. N.-O.; celles dont le revenu d'emploi était supérieur à 3 750 \$ l'année précédente ont également reçu le supplément territorial au revenu gagné.

Pour de l'information additionnelle sur les initiatives des Territoires du Nord-Ouest dans le cadre de la PNE, s'adresser à :

*Income Support Division
Department of Education, Culture and Employment
Government of the Northwest Territories*

C.P. 1320

Yellowknife NT X1A 2L9

Téléphone : (867) 873-7746

Télécopieur : (867) 873-0443

Courriel : Linda_ecklund@gov.nt.ca

Financement des initiatives des Premières Nations* dans le cadre de la PNE, 1998-1999

Région	1998-1999 (millions \$)
Atlantique**	1,0
Québec ^α	7,5
Ontario	2,7
Manitoba	4,3
Saskatchewan	4,4
Alberta	1,7
Colombie-Britannique	2,3
Yukon	0,2
Assiette de réinvestissement totale	24,1
Investissement additionnel [§]	6,2
Investissements totaux pour la PNE	30,3

*Les données ne comprennent pas les bandes autonomes, les bandes financées dans le cadre d'ententes distinctes en C.-B., au Yukon à Terre-Neuve et au Labrador, de même que les bandes financées dans le cadre des modes optionnels de financement et des modalités de transfert financier en Alberta et en C.-B. Le gouvernement territorial subventionne les programmes d'aide sociale et les initiatives liées à la PNE. Ces données sont estimatives et seront confirmées dans le rapport de fin d'exercice des Premières Nations.

** Pour la région de l'Atlantique, les données excluent le montant du supplément de PNE qui a été remis aux familles bénéficiaires de l'aide sociale habitant dans les réserves au Nouveau-Brunswick (estimé à 0,8 million de dollars en 1998-1999).

^α Les fonds à réinvestir dans les Premières Nations du Québec proviennent des économies réalisées à la suite de la mise en oeuvre du nouveau programme provincial d'allocation familiale et de la Prestation nationale pour enfants. Une somme additionnelle de 642 000 \$ est également disponible. Celle-ci découle des économies supplémentaires réalisées de décembre 1997 à mars 1998 dans le cadre des réformes apportées au programme de sécurité de revenu du Québec.

[§] En Saskatchewan, en 1998-1999, on dispose de 6,2 millions de dollars en nouveaux fonds pour les initiatives de réinvestissement liées aux familles des Premières Nations habitant dans les réserves.

Depuis un an, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) collabore avec les Premières Nations au niveau régional afin de convenir de cadres d'orientation pour l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives de réinvestissement liées à la PNE. Les cadres de réinvestissement reflètent les objectifs de la PNE tout en ayant la souplesse requise pour répondre aux priorités et aux besoins des collectivités des Premières Nations.

En 1998-1999, les Premières Nations investissent environ 30,3 millions de dollars dans une gamme variée de programmes communautaires destinés aux familles à faible revenu habitant dans les réserves, tels que : le soutien du revenu, la garde d'enfants, l'alimentation des enfants, le rôle parental, les services aux familles, les loisirs, le développement des jeunes, les centres de distribution de vêtements, de même que la formation et les compétences permettant de décrocher un emploi. Les programmes sont liés par les objectifs de la PNE, soit de réduire le niveau de la pauvreté, de prévenir la pauvreté et de favoriser la participation au marché du travail. Voici quelques-uns des programmes en cours :

- La Nation crie de Samson en Alberta a lancé un projet d'amélioration de la santé familiale, dans le cadre duquel des intervenants se rendent chez les parents (particulièrement ceux à risque élevé) pour s'assurer qu'ils reçoivent le soutien et l'information dont ils ont besoin avant la naissance de l'enfant et au cours des importantes premières années de la vie de l'enfant.
- La Première Nation du lac Manitoba a mis en œuvre une variété de programmes de réinvestissement,

notamment un programme de déjeuners nutritifs, des services de garderie, des programmes de formation et des ateliers mensuels sur la prévention et le rôle parental à l'intention des adolescents.

- Le Conseil de la Nation huronne Wendat du Québec utilise les fonds de réinvestissement de la PNE pour administrer le comptoir d'Agoshin. Il s'agit d'un centre de nutrition et de distribution de vêtements qui a créé des emplois pour deux bénéficiaires de l'aide au revenu et qui dessert régulièrement les familles à faible revenu. En plus d'offrir aux familles à faible revenu des aliments et des vêtements à prix modique, le centre offre des services tels que les cuisines collectives, un lieu de rencontre et un service de référence pour aider les gens à accéder aux ressources dont ils ont besoin.

Les fonds de réinvestissement proviennent des rajustements à l'aide sociale qui sont, dans une large mesure, administrés par les Premières Nations, dans le cadre d'ententes de financement avec le MAINC. Les rajustements effectués dans chaque région reflètent étroitement les rajustements adoptés dans la province ou le territoire où réside la Première Nation en question.

Chaque entente de financement comporte des modalités et conditions, ainsi que des exigences adaptées en matière de rapports, dont le but est de soutenir la capacité et de faciliter la responsabilisation de la Première Nation. Ainsi, la fonction de production de rapports mènera à la collecte de divers types d'information – statistique, financière et, en partie, opérationnelle; cette fonction est intégrée au cadre de rapport de la Prestation nationale pour

enfants. Étant donné que le cycle de production de rapports est basé sur l'exercice financier, le MAINC recevra en juillet 1999 de l'information exhaustive à l'échelle nationale sur la première année de fonctionnement des programmes de réinvestissement liés à la PNE. Une fois que les rapports de la première année seront achevés, le MAINC et les Premières Nations amorceront l'évaluation de l'éventail des programmes de réinvestissement offerts dans les réserves, ainsi que celle des incidences de l'initiative sur les familles et les enfants des Premières Nations.

Pour plus d'information, s'adresser à :

Unité des Affaires publiques
Planification et Communications stratégiques
Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien
Les Terrasses de la Chaudière
101, rue Wellington
Hull QC K1A 0H4

Téléphone : (819) 994-2044
Télécopieur : (819) 997-0268

Annexe 3

Ressources Internet

Information statistique

En plus de l'information contenue dans le présent rapport, il est possible de consulter d'autres tableaux statistiques dans Internet à l'adresse suivante : <http://socialunion.gc.ca> .

Ces tableaux, qui illustrent des tendances relativement au faible revenu, à la participation au marché du travail et à l'aide sociale, sont énumérés ci-dessus.

Tableau 1 : Prestation fiscale canadienne pour enfants — Montants et bénéficiaires de la Prestation de base et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants, selon le type de famille et la province ou le territoire, juillet 1998 à mars 1999

Tableau 2a : SFR avant impôt, seuils de revenu selon la taille de la famille et de la collectivité, 1996

Tableau 2b : MFR après impôt, seuils de revenu selon la taille et la composition de la famille, 1996

Tableau 3 : SFR et MFR — Nombre et pourcentage de familles en dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 3a : SFR — Nombre et pourcentage de familles et d'enfants de moins de 18 ans en dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 3b : MFR — Nombre et pourcentage de familles et d'enfants de moins de 18 ans en dessous du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1996

Tableau 4 : SFR et MFR — Pourcentage d'écart entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 4a : SFR — Pourcentage d'écart inférieur et supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 4b : MFR — Pourcentage d'écart inférieur et supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1996

Tableau 5 : SFR et MFR — Changement, en pourcentage, de l'écart entre le revenu familial et le seuil de faible revenu en raison des transferts gouvernementaux, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 5a : SFR — Changement, en pourcentage, de l'écart inférieur et supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu en raison des transferts gouvernementaux, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 5b : MFR — Changement, en pourcentage, de l'écart inférieur et supérieur entre le revenu familial et le seuil de faible revenu en raison des transferts gouvernementaux, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1996

Tableau 6 : SFR et MFR — Pourcentage de familles à faible revenu ayant occupé un emploi rémunéré au cours de l'année, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 6a : SFR — Pourcentage de familles à revenu faible et des autres familles ayant occupé un emploi rémunéré au cours de l'année, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 6b : MFR — Pourcentage de familles à revenu faible et des autres familles ayant occupé un emploi rémunéré au cours de l'année, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1996

Tableau 7 : SFR et MFR — Nombre total moyen de semaines d'emploi rémunérées de tous les adultes faisant partie de familles à faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 7a : SFR — Nombre total moyen de semaines d'emploi rémunérées de tous les adultes faisant partie de familles à faible revenu et à revenu moyen ou élevé, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 7b : MFR — Nombre total moyen de semaines d'emploi rémunérées de tous les adultes faisant partie de familles à faible revenu et à revenu moyen ou élevé, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1996

Tableau 8 : SFR et MFR — Pourcentage des semaines d'emploi rémunérées à temps plein des familles à faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 8a : SFR — Pourcentage des semaines d'emploi rémunérées à temps plein des familles à faible revenu et à revenu moyen ou élevé, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 8b : MFR — Pourcentage des semaines d'emploi rémunérées à temps plein des familles à faible revenu ou à revenu moyen ou élevé, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1996

Tableau 9 : SFR et MFR — Gains d'emploi moyens des familles à faible revenu, exprimés en pourcentage du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 9a : SFR — Gains d'emploi moyens des familles à revenu faible, moyen ou élevé, exprimés en pourcentage du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 9b : MFR — Gains d'emploi moyens des familles à revenu faible, moyen ou élevé, exprimés en pourcentage du seuil de faible revenu, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1996

Tableau 10a : SFR — Pourcentage des familles à faible revenu ayant reçu des prestations d'aide sociale au cours de l'année et montant total de ces prestations, exprimé en pourcentage du revenu total, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1997

Tableau 10b : MFR — Pourcentage des familles à faible revenu ayant reçu des prestations d'aide sociale au cours de l'année et montant total de ces prestations, exprimé en pourcentage du revenu total, selon le type de famille, Canada, 1984 à 1996

Tableau 11 : Nombre estimatif de familles monoparentales et biparentales ayant des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent des prestations d'aide sociale et pourcentage de ces familles par rapport au nombre total des familles monoparentales et biparentales recensées, Canada, 1987 à 1998

Information descriptive

Les sites suivants contiennent de l'information supplémentaire sur les provinces et territoires.

Province/Territoire	Adresses Internet
Terre-Neuve et Labrador	http://www.gov.nf.ca/hre http://www.gov.nf.ca/health
Île-du-Prince-Édouard	http://www.gov.pe.ca http://www.gov.pe.ca/hss
Nouvelle-Écosse	http://www.gov.ns.ca/coms/newcb.htm http://www.gov.ns.ca/coms/ncb1.htm http://www.gov.ns.ca/coms/ncb2.htm http://www.gov.ns.ca/fina/financial/budget98/bullet/b02.htm
Nouveau-Brunswick	http://www.gov.nb.ca/hrd
Ontario	http://www.gov.on.ca http://www.gov.on.ca/CSS http://www.gov.on.ca/CSS/page/services/sas.html http://www.gov.on.ca/FIN
Manitoba	http://www.gov.mb.ca http://www.gov.mb.ca/fs
Saskatchewan	http://www.gov.sk.ca/govt/socserv
Alberta	http://www.gov.ab.ca/fss
Colombie-Britannique	http://www.mhr.gov.bc.ca http://www.fin.gov.bc.ca http://www.mcf.gov.bc.ca http://www.bced.gov.bc.ca http://www.aett.gov.bc.ca
Yukon	http://www.gov.yk.ca
Territoires du Nord-Ouest	http://siksik.learnnet.nt.ca/income/main.htm http://www.gov.nt.ca/Publications/csp/iswmmmap.htm

Annexe 4

Les mesures de la pauvreté au Canada

Bien que le Canada ne dispose d'aucune mesure officielle de la pauvreté, Statistique Canada utilise actuellement deux mesures des faibles revenus, qui se fondent sur le revenu avant et après le paiement des impôts fédéraux et provinciaux.

- Les Seuils de faible revenu (SFR) représentent les niveaux de revenu qui obligent le ménage à consacrer une partie de son revenu à la nourriture, aux vêtements et au logement, partie qui dépasse de 20 p. 100 celle qu'une famille moyenne consacre à ces différents biens. Les seuils sont calculés selon différentes tailles de familles économiques, classées de un à sept ou plus, et de collectivités, classées en cinq catégories, soit les régions urbaines (500 000 habitants et plus, 100 000 à 499 999, 30 000 à 99 999 et moins de 30 000 habitants) et la région rurale, afin de tenir compte des facteurs géographiques dans les écarts du coût de la vie. Il existe par conséquent trente-cinq seuils de revenus différents au Canada.

On calcule les seuils depuis 1961 et ils représentent les mesures de faible revenu les plus couramment utilisées au Canada. Ils ont été révisés en 1969, en 1978, en 1986 et en 1992 pour refléter les changements dans les habitudes de consommation. Entre ces révisions, ils ont aussi fait l'objet d'un rajustement annuel en fonction de l'indice des prix à la consommation. Le présent document utilise les seuils de l'année de base 1992 pour toutes les années à partir de 1984.

- La Mesure de faible revenu (MFR) est égale à la moitié du revenu médian rajusté des familles économiques au Canada. Le rajustement en fonction des niveaux de

revenu réel reflète le fait que les familles peuvent tirer profit des économies d'échelle à mesure qu'elles s'agrandissent. Par exemple, il n'en coûte pas deux fois plus cher à un couple pour jouir du même niveau de vie qu'une personne seule.

La mesure de faible revenu n'est pas corrigée en fonction de la taille des collectivités pour tenir compte des écarts dans le coût de la vie des collectivités ayant différentes populations.

Chaque année, la mesure de faible revenu change avec le rajustement du revenu médian. Elle augmente en termes réels si ce dernier dépasse l'indice des prix à la consommation (IPC) et elle chute en termes réels si le revenu est inférieur à l'IPC.

La mesure de faible revenu après impôt est très semblable à la mesure utilisée dans les comparaisons internationales de la pauvreté par des organismes tels que l'OCDE et les Nations Unies.

Théoriquement, les SFR et la MFR constituent des mesures *relatives* des faibles revenus. En effet, ces seuils et mesures sont calculés selon un pourcentage fixe des niveaux de consommation ou de revenu moyen ou médian. Ils sont donc influencés par tous les niveaux de revenu et de consommation.

Par ailleurs, une mesure *absolue* des faibles revenus définit un minimum acceptable de niveau de vie, représenté par un panier de biens et de services. Le coût de ce panier est ensuite évalué dans le temps. Dans la présentation des données de Statistique Canada, qui se fonde sur les SFR, on applique l'ensemble le plus récent de seuils de faible revenu rétroactivement à 1980 tout en rajustant les niveaux de revenu en fonction de l'IPC. En ce sens, les seuils de faible revenu sont une mesure absolue, plutôt que relative, de la pauvreté.

D'autre part, la MFR constitue une mesure purement relative des faibles revenus, qui augmente ou diminue chaque année selon le niveau de revenu familial médian rajusté.

Les mesures de faible revenu, exprimées en termes relatifs ou absolus, peuvent aussi faire référence à différentes notions de la pauvreté. À une extrémité du spectre, les familles et les individus sont considérés comme étant pauvres s'ils ne peuvent bénéficier d'un niveau de vie qui leur permet de participer entièrement aux activités de leur collectivité. Le *Social Council of Metropolitan Toronto* établit périodiquement un guide budgétaire, destiné aux membres de sa collectivité, qui repose sur cette approche et applique la méthode du panier de consommation.

À l'autre extrémité du spectre, la pauvreté est perçue comme une incapacité à acheter le minimum vital en matière de nourriture, de vêtements et de logement. C'est cette notion qui sous-tendait les premières mesures élaborées au Royaume-Uni à la fin du dix-neuvième siècle par Booth et Rowntree. L'économiste Christopher Sarlo a calculé les seuils de pauvreté au Canada en fonction du principe de subsistance,

seuils que publie par ailleurs régulièrement le Fraser Institute.

Mentionnons que les guides budgétaires du *Social Planning Council of Toronto* et les seuils de pauvreté de Sarlo sont établis en termes absolus, bien qu'ils reposent sur des concepts opposés de la pauvreté.

Les SFR, avant impôt, se situent pour bon nombre de gens à un niveau de vie proche de celui qui permet une entière participation à la vie de leur collectivité. Par ailleurs, les SFR, après impôt, sont situés entre ce niveau de vie et les seuils de pauvreté de Sarlo.

La *mesure du panier de consommation (MPC)* qui est élaborée à l'heure actuelle par le groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information en développement social doit tenir compte de façon plus précise des écarts de coût de la vie entre les différentes collectivités que ne le font actuellement les SFR (qui utilisent l'approximation imparfaite de la taille des collectivités). Cette mesure doit aussi représenter le niveau de vie d'une famille de référence composée de deux adultes et de deux enfants, qui correspond à un niveau de vie de base adéquat.

Cette mesure applique la méthode du panier de consommation et sera mise à jour périodiquement en fonction du coût des biens et services inclus dans le panier. L'échelle utilisée pour le rajustement des revenus réels selon le nombre d'adultes et d'enfants dans la famille aux fins des MFR servira à appliquer le coût du panier de consommation relatif à la famille de référence à d'autres compositions de ménage. Régulièrement, le contenu du panier sera examiné pour qu'il continue

de refléter un niveau de vie de base adéquat, eu égard aux habitudes de consommation courantes.

L'état de pauvreté d'un ménage sera établi par la possibilité qu'il a d'acheter avec son revenu *disponible* les biens et services inclus dans le panier de sa collectivité. Le revenu disponible sera net de l'impôt sur le revenu et des charges sociales, des dépenses réelles engagées par les personnes invalides qui doivent recourir, sur ordonnance, à des services et des soins de santé non assurés, des frais de garde réels qui permettent à un parent seul ou aux deux parents d'une famille biparentale de travailler ainsi que des pensions alimentaires versées par les parents qui n'ont pas la garde des enfants.

La nouvelle mesure se distingue comme suit des mesures actuelles de Statistique Canada :

1. Elle sera fondée sur un niveau de vie précis, représenté par le contenu du panier de biens et de services.
2. Elle tentera de refléter plus précisément les différents montants qui sont nécessaires à l'achat de ce niveau de vie dans les diverses collectivités du pays; contrairement aux SFR, elle ne présumera pas que le coût du panier augmente uniquement avec la taille de la collectivité.
3. Elle tentera de tenir compte des effets des changements de politique, autres que les paiements de transfert (comme l'expansion ou la compression des services de santé des provinces et des territoires, et la disponibilité des subventions pour les services de garde), qui peuvent améliorer ou réduire le niveau de vie et les occasions de consommation des personnes situées au bas de l'échelle des revenus.

4. De manière plus générale, elle doit tenir compte des possibilités de consommation variables des personnes qui sont situées au bas de l'échelle des revenus plutôt que du niveau de vie ou de consommation générale.